



NOTE D'INFORMATION sur le classement Meublé de Tourisme

► Qui dois-je contacter pour faire classer mon logement en "Meublé de Tourisme" ?

■ **FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES OFFICES DE TOURISME DU FINISTÈRE**

02 98 76 23 25 - www.fdotsi-finistere.com - contact@ot29.bzh

■ **CLÉVACANCES FINISTÈRE**

02 98 64 20 59 - www.finistere.clevacances.com - contact@finistere-clevacances.com

■ **CABINET LETELLIER**

06 87 36 94 19 - <http://rt22classement.strikingly.com/> - rt22classement@gmail.com

■ **CABINET IN AURIS**

07 69 06 14 53 - <https://inauris.fr/> - classementbretagne@inauris.fr

■ **CHAMBRE FNAIM DE L'IMMOBILIER DE BRETAGNE**

02 99 14 45 88 - www.immobretagne.fr - fnaim.bretagne@wanadoo.fr

■ **ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL RURAL**

02 98 64 20 20 - www.gites-finistere.com - etoiles@gites-finistere.com

► Combien coûte le classement d'un logement ?

Il faut compter environ 160€ pour un logement. Le classement est valable 5 ans.

► Quel est la procédure de classement ?

- 1* Contacter l'organisme de votre choix
- 2* Transmettre les documents demandés
- 3* Fixer un rendez-vous pour la visite de classement (le délai d'attente est de 15 jours à 2 mois)
- 4* Avant la visite, préparer le logement (vide de tout occupant) en configuration prêt à louer

Sur demande, pour les partenaires et non partenaires, l'office de tourisme de La Forêt-Fouesnant vous accompagne dans vos démarches.